

Certaines importations sont assujetties à des règlements détaillés concernant l'étiquetage, règlements dont on devrait obtenir copie de l'importateur. Ces produits sont notamment les textiles, les détergents, les produits chimiques d'usage ménager, les peintures, les cosmétiques, les adhésifs et les aliments. Les douaniers s'assureront que les produits sont adéquatement étiquetés et ordonneront à l'importateur d'apporter les corrections requises dans les trois semaines, ce qui pourrait présenter de sérieuses difficultés financières et d'autres problèmes; par conséquent, il est préférable que le fabricant pose des étiquettes répondant aux normes.